

Émancipation spatiale vs Aliénation territoriale

Une controverse de nos sociétés mobiles mais immobiles

Stéphanie LIMA, MCF Géographie, UMR LISST-Cieu / Université Champollion d'Albi
stephanie.lima@wanadoo.fr

Rémi BÉNOS, Post-doctorant CNRS, UMR CERTOP / Université Toulouse II –Le Mirail
benos@univ-tlse2.fr

Adresse postale : Université Toulouse II – Le Mirail Maison de la Recherche / 5, allées Antonio-Machado 31058 TOULOUSE Cedex 9

De par notre maîtrise renforcée des espaces (par la vitesse, les réseaux, les TIC), le jeu entre distance et proximité est de plus en plus complexe : les territoires restent les principaux médiateurs de nos vies alors que nos spatialités échappent de loin à la métrique topographique. Le paradigme territorial – qui appréhende le territoire principalement comme entité politico-administrative – n'en finit pas d'interroger le géographe, mais nous ne questionnons sans doute pas suffisamment encore toutes les conséquences politiques de sa généralisation dans les sphères scientifiques et politiques.

1) Parmi la grande diversité des recherches menées en géographie, deux types de cheminements scientifiques tout à fait différents nous semblent aujourd'hui converger et fonder les bases d'une même controverse :

- D'une part, certains travaux portant sur l'action publique territoriale en Europe tentent d'adapter les politiques d'aménagement, anciennement fondées sur la métrique territoriale, aux évolutions des modes de vie qui dépassent très largement les périmètres administratifs et impliquent de penser ce que Martin VANIER appelle « l'interterritorialité » ;
- D'autre part, les travaux développés à partir de l'observation des populations nomades – tels que ceux de Denis RETAILLE – montrent que l'espace est d'abord mobile, ce qui implique de considérer que tout ancrage, dans un lieu ou même un territoire, est un processus situé dans le temps que l'on ne peut appréhender qu'à partir d'une approche relationnelle (RAFFESTIN, 1980).

Ces deux cheminements scientifiques renvoient à deux paradigmes très différents – paradigme territorial et paradigme de l'espace mobile –, rarement discutés ensemble, qui remettent en cause chacun à leur manière le modèle politique fondé sur la sédentarité, les strates territoriales emboîtées et hiérarchisées, etc. Autrement dit, la « France paysanne » pour reprendre la formule de Jean VIARD et Bertrand HERVIEU est mise à mal par ces approches géographiques qui invitent à repenser une géographie transcendant les limites.

2) Nous proposons d'appréhender cette résistance du paradigme territorial à travers la dialectique émancipation/aliénation. Deux formules, deux expressions, nous permettent de poser les termes de la controverse :

- **l'émancipation spatiale**, comprise comme dépassement des limites (notamment des limites territoriales), renvoie plus largement à la notion d'émancipation comme « forme de libération, de déprise des rapports de domination, ou bien à l'affirmation et au renforcement d'une puissance d'agir collective ou individuelle, ou encore, dans une version légaliste, à la conquête de nouveaux droits » (CUKIER A., 2013). Ce que l'on met derrière l'idée d'émancipation dépend par ailleurs des contextes sociaux et politiques : l'émancipation n'a pas le même sens pour un migrant international et pour une militante *Queer* européenne. Pour nous¹, il s'agit surtout de pointer la dimension problématique qui constitue notre point de départ : la mobilité et l'interterritorialité constituent des ressources pour les individus et participent de leur émancipation sociale, en opposition à l'assignation à résidence et à la monoterritorialité.
- en miroir, **l'aliénation territoriale** renvoie à l'idée d'asservissement, de passivité, donc de contrôle des individus par le territoire selon un ordre politique et économique dominant. Le territoire n'échappe pas au processus d'aliénation : il détermine nos représentations, nos pratiques et nous empêche de penser la distance comme production sociale (BRUNET, 1990).

Outil de contrôle mobilisant des références collectives, quand, comment et pourquoi le territoire peut-il être vecteur d'aliénation ou d'émancipation spatiale ? À l'heure de nos sociétés d'individus mobiles, quelles autres pratiques de l'espace – a-territoriales – révèlent la dimension spatiale de l'émancipation et de l'aliénation ? Cette proposition de controverse, de nature épistémologique, place la géographie face à ses concepts, fondés *pour* et *par* l'idéologie de la sédentarité. Ainsi la question géographique que nous souhaitons voir controverser est la suivante : y a-t-il encore des lieux et des pratiques qui permettent l'émancipation spatiale, considérée comme un antidote à l'aliénation territoriale ?

Pour appréhender cette dialectique (émancipation spatiale/aliénation territoriale) qui est au cœur de la dimension critique des sciences sociales, deux références encore peu utilisées par les géographes nous semblent particulièrement stimulantes pour controverser : la sociologie pragmatique de la critique et la philosophie de la reconnaissance.

A – On retient tout d'abord de la *sociologie pragmatique de la critique* (BOLTANSKI, 2009) une idée principale : les individus agencent, mobilisent et mettent en œuvre différentes capacités critiques de jugement et d'action. Les pratiques spatiales combinent ainsi différents registres de justification et de légitimité qui jouent comme autant de modalités d'émancipation.

Ainsi, les migrants internationaux, qui représentent 3 % de la population mondiale, portent dans leur trajectoire ces rêves de liberté, d'émancipation, qui nous interrogent pour certains, nous « agressent » pour d'autres : nous pensons ici au paysan illettré du Mali qui devient député, au réfugié rwandais qui devient star de la chanson, au jeune camerounais qui devient footballeur. Bien d'autres anonymes décident ainsi de jouer leur vie au coin d'une frontière. Transgressions, régressions et agressions ont quelque chose à voir avec la dimension politique de l'espace mobile. Se détacher de l'aliénation territoriale aurait ainsi quelque chose à voir avec l'émancipation sociale.

¹ Nous empruntons la formule d'« émancipation spatiale » à Martin VANIER, 2008.

B – La deuxième référence que nous mobilisons pour penser l'émancipation est : *La philosophie de la reconnaissance* (HONNETH, 2000, 2006). Celle-ci aborde pour sa part les revendications collectives contemporaines sous la forme de « luttes pour la reconnaissance ». Ce n'est plus forcément – ou pas toujours – la prise de pouvoir et les renversements des régimes politiques qui forment l'assise des revendications politiques. Des mobilisations de « sans- » (terre, papier, etc.) aux zapatistes et au mariage pour tous, la question de la reconnaissance de communautés ou d'individus dans l'espace public devient un axe fort du processus d'émancipation. La philosophie de la reconnaissance révèle combien ces luttes relèvent à la fois d'une quête d'estime de soi et d'une quête de reconnaissance juridique/institutionnelle, guidée par une dimension normative et un horizon d'attente d'ordre éthique (il faut que je me reconnaisse moi-même tout en étant reconnu par les autres). Or la définition d'horizon d'attente passe depuis longtemps par le territoire et révèle combien nos sociétés mobiles ont aussi besoin de sédentarité, de territoire et d'identité.

Ainsi, nous proposons de discuter cette controverse à partir de deux entrées mobilisées ici à titre exemple (ce qui laisse la place à bien d'autres objets) :

- Les mobilités (internationales, quotidiennes, touristiques, etc.) et leurs médiations spatiales semblent d'emblée et toujours piégées par le territoire. Elles sont appréhendées en points de départ et d'arrivées, rarement comme expériences spatiales en tant que telles, alors que « l'espace (mobile) est ouvert » (RETAILLE, 2012). Quels sont nos espaces de liberté aujourd'hui ? Nos sociétés ont-elles oublié ou perdu le potentiel de liberté et d'émancipation qu'elles peuvent puiser dans l'espace, qu'elles peuvent produire avec l'espace ? Et comment faire les territoires sans défaire l'espace (BONNIN et BAUDIN, 2009) ?
- Autre exemple, la valorisation des patrimoines semble au contraire condamnée à n'être que sédentaire. L'autochtonie est-elle l'horizon du patrimoine ? Peut-elle contribuer à l'émancipation spatiale, notamment lorsqu'elle est reconnue par des autorités qui répondent ainsi à des attentes collectives ? Que faire de l'autochtonie ou du patrimoine dans l'espace mobile ?

Notre relation fonctionnaliste aux lieux brise notre territorialité (dimension terrestre de notre condition humaine) et brime nos spatialités (l'espace des possibles, celui de notre émancipation). En cela nous sommes « immobiles » (en termes d'émancipation et d'autonomisation sociale et politique) dans les mobilités qui rythment nos vies.

Bibliographie :

- BOLTANSKI L., 2009, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Gallimard.
BONNIN P., GAUDIN G., 2009, *Faire territoire*, Éditions Recherches.
BRUNET R., 1990, *Mondes Nouveaux*, Géographie Universelle, Hachette-Reclus.
CUKIER A. (sous la dir.), 2013, *Émancipation, les métamorphoses de la critique sociale*. Édition du Croquant.
HERVIEU B., VIARD J., *L'archipel paysan. La fin de la république agricole*, L'Aube.
HONNETH A., 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Cerf.
HONNETH A., 2006, *La société du mépris*, La Découverte.
RAFFESTIN C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Litec.
RETAILLE D., 2012, *De l'espace nomade à l'espace mobile en passant par l'espace du contrat. Une expérience théorique*, halshs – 006, mars 2012.
VANIER M., 2008, *Le pouvoir des territoires – essai sur l'interterritorialité*, Économica.